

**Association Courts-Circuits La Cagnole**  
**22 rue de Preuilly**

**89000 Auxerre**

[secretariat@lacagnole.fr](mailto:secretariat@lacagnole.fr)

<http://www.lacagnole.fr>

Numéro d'enregistrement : W891005012

Association à but non lucratif de droit français  
régie par la loi du 1er juillet 1901



## Attestation de bon d'achat n° 20111004 valable jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021

L'Association Courts-Circuits La Cagnole atteste avoir reçu de  
Madame X adhérente n°  
demeurant à .....

la somme de **50 €** TVA incluse

à valoir pour un bon d'achat de biens ou/et de service au profit de  
Madame X  
demeurant à .....

auprès de l'entreprise adhérente n°

Entreprise Y

..rue..

89... ..

L'Association Courts-Circuits La Cagnole atteste avoir versé à ce titre à l'entreprise Y

la somme de **50 €** TVA incluse

par virement de son compte FR76 2157 0000 0100 5235 9001 325 le 17/04/2020

À noter que l'Association Courts-Circuits La Cagnole ne joue qu'un rôle bénévole  
d'intermédiaire certifiant la transaction et produisant cette attestation en deux exemplaires  
signés (un pour chaque partie). L'Association Courts-Circuits La Cagnole ne peut être  
tenue responsable de toute défaillance de l'entreprise à fournir ces biens ou/et service.

Pour l'Association Courts-Circuits La Cagnole,  
Pascal PAQUIN membre de la Collégiale

PS : Pour être valable ce bon doit être proposé à l'entreprise et être à l'identique de  
l'exemplaire imprimé par l'entreprise qui pourra aussi demander la carte d'adhérent.e.